



Bruxelles, le 26 juin 2014
140626/04

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UE et la République de Moldavie adoptent un programme d'association

Le Conseil de coopération a approuvé aujourd'hui un programme d'association entre l'Union européenne et la République de Moldavie, soit la veille de la signature historique de l'accord d'association entre les deux parties.

Le programme d'association fixe un ensemble de priorités pour la période 2014-2016, arrêtées d'un commun accord, en vue de préparer la mise en œuvre de l'accord d'association, et notamment de la zone de libre-échange approfondi et complet.

Le programme d'association remplace le plan d'action UE – République de Moldavie adopté le 22 février 2005 dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Il établit un cadre pratique à jour permettant de réaliser l'association politique et l'intégration économique entre l'UE et la République de Moldavie. Le programme d'association intègre des éléments politiques, notamment un dialogue politique, des réformes visant à renforcer les institutions démocratiques, l'état de droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le respect des droits de l'homme, la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité ainsi que la résolution pacifique des conflits et la coopération dans les domaines de la justice, de la liberté et de la sécurité. Il comprend également des éléments économiques et commerciaux, dont un chapitre consacré à la zone de libre-échange approfondi et complet, et prévoit une coopération dans plusieurs secteurs tels que l'énergie, les transports, l'emploi et la politique sociale.

Pour en savoir plus:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 9780 - Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpx
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpx Maja

Sébastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu

Eamonn Prendergast +32 460 75 32 93 - Eamonn.Prendergast@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter @eu_eeas

www.facebook.com/EuropeanExternalActionService

www.eeas.europa.eu

FR

Le Conseil de coopération souligne à quel point les échanges commerciaux avec l'Union européenne restent importants, sur le plan social et économique, pour la Transnistrie. Il reconnaît l'importance d'aller au devant de la population et des milieux d'affaires et d'établir le dialogue avec les autorités de fait de la région. Il rappelle sa volonté de faire aboutir ce dialogue afin que le régime commercial réciproque et avantageux prévu par l'accord d'association puisse s'appliquer sur l'ensemble du territoire de la République de Moldavie dans le strict respect du droit international.
